

ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Faire le choix d'accueillir tous les enfants quels qu'ils soient est un défi enrichissant pour tout le monde. C'est une manière de contribuer à la construction d'une société plus juste, solidaire, où chacun trouve sa place. La rencontre avec d'autres enfants, valides ou moins valides, peut être bénéfique pour tous, pour autant que les conditions d'accueil permettent à chacun de trouver sa juste place.

L'enfant ou le jeune en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est d'abord un enfant ou un jeune qui a ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, son sens de l'humour, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi recherche des relations épanouissantes.

À la différence des autres enfants, un enfant à besoins spécifiques ou en situation de handicap est un enfant qui demande des soins et/ou une attention spécifique en raison de problèmes médicaux (santé physique et psychique) avec ou sans problèmes psycho-sociaux.

La mission des professionnel-le-s de l'accueil est essentiellement éducative et non thérapeutique. L'accueil inclusif implique une vision basée sur la prise en compte de la diversité de tous les enfants et non sur le déficit de l'un d'entre eux. Il s'agit d'une vision commune de toute l'équipe qui considère le milieu d'accueil comme un lieu où une personne ou un groupe de personnes arrive à prendre en considération les différences (richesses, besoins spécifiques...) dont chacun est porteur. Cette vision est développée tout en établissant un partenariat étroit avec les parents reconnus comme « spécialistes » de leur enfant.

Les principes de l'accueil inclusif s'appuient sur les travaux réalisés par le réseau DECET¹² et mettent en avant que les structures d'accueil sont des endroits où :

- chacun se sent chez soi et, faisant partie du groupe, est le bienvenu ;
- chacun est reconnu dans les différentes composantes de son identité ;
- chacun peut apprendre de l'autre et s'enrichir mutuellement ;
- chacun peut participer activement à la vie de la collectivité ;
- chacun peut lutter contre les préjugés par la communication et une attitude d'ouverture ;
- chacun, avec l'ensemble des autres acteurs, peut agir contre toute forme institutionnelle de discrimination.

L'admission d'enfants en situation de handicap (que celui-ci soit d'ordre physique ou mental) doit donc pouvoir être assurée de manière réflé-

chie et en partenariat avec les parents. La question est : « Comment allons-nous nous organiser et de quoi avons-nous besoin pour accueillir cet enfant de façon à ce qu'il puisse développer ses potentialités en tenant compte de ses particularités ? »

DES CONTACTS PRÉALABLES

Ce type d'accueil nécessite d'une manière ou d'une autre d'aller à la rencontre de l'enfant. Cela permettra de le découvrir dans son milieu de vie. Pour commencer à travailler, il faut d'abord trouver le chemin pour entrer en relation. Un travail sur les préjugés et les craintes du handicap devrait être engagé car, lorsqu'on est envahi par la peur, il n'est pas facile d'entrer en relation.

L'écoute attentive des parents dans les premiers contacts est primordiale. Chaque parent a ses propres questions, ses soucis et ses points d'attention, même s'il ne les exprime pas explicitement. Chaque inscription doit faire l'objet d'un contact préalable avec les parents, si possible via une rencontre ou un entretien.

Une fois informée à propos de la demande, l'équipe d'encadrement se réunira pour un temps de discussion et d'évaluation.

Demander aux parents de remplir une fiche de renseignements médicaux et sociaux plus complète que celle utilisée habituellement, permettra de connaître les habitudes de l'enfant, ses difficultés réelles, ses besoins spécifiques et les activités qu'il peut entreprendre, ses centres d'intérêt, ses compétences... De cette façon, l'accueil et les activités pourront être adaptés. Il importe cependant de se centrer sur les informations utiles pour donner des soins adaptés à cet enfant (pas d'intrusion dans l'histoire privée et l'intimité).

L'APECH (Association de PErsonnes Concernées par le Handicap) a développé un outil très utile pour l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les activités de loisirs : « Récréation ouverte. Guide pratique pour l'intégration des enfants en situation de handicap dans les activités de loisirs ». Cet outil propose deux modèles de carnet de route (un pour l'accueil de jour, l'autre pour l'accueil résidentiel), à remplir par le jeune/l'enfant et ses parents, et à partager avec les organisateurs des centres. Les informations que ces carnets contiennent aideront chacun à mieux préparer et organiser l'accueil et, pour les encadrants, à connaître davantage le jeune participant. Les carnets de route sont téléchargeables via le site www.centres-de-vacances.be.

Pour des questions d'ordre médical, et en accord avec les parents, le responsable peut s'adresser au médecin traitant pour obtenir, si nécessaire, des informations complémentaires.

12 Le réseau DECET – Diversity in Early Childhood Education and Training – vise à promouvoir la diversité dans l'éducation des jeunes enfants en référence à des valeurs d'équité, d'inclusion et de réciprocité radicales. Il travaille à partir d'un texte fondateur (téléchargeable sur le site www.decet.org) en référence à l'article 2 de la convention des droits de l'enfant et a déterminé les 6 principes explicités ci-contre et qui peuvent servir de repères aux milieux d'accueil en matière d'inclusion.

Les partenaires possibles :

- Les services d'aide précoce (jusqu'à 7 ans)
- Les services de soins à domicile
- L'AWIPH (Wallonie)
- Le PHARE (Bruxelles)
- Les associations spécialisées dans certains types de handicap

UNE PRÉPARATION EN ÉQUIPE

Avant l'accueil de l'enfant, il importe que les membres de l'équipe aient cherché ensemble les clés qui les aideront à le prendre en charge. Qu'on ne s'y trompe pas ! Cela ne signifie en rien que le fait d'accueillir ou pas soit laissé à leur bonne volonté, mais bien que l'on puisse envisager ensemble les différentes facettes qui devront être prises en compte et auxquelles des pistes de solution devront être apportées. L'inclusion est un droit pour chaque enfant et non une faveur soumise à certaines conditions. Cependant, après examen de la demande et de la situation, il peut arriver que, dans certains cas (besoins trop spécifiques, impossibilité d'aménagements...), l'accueil ne puisse être envisagé.

DES PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES

En fonction du bilan effectué via les contacts préalables décrits plus haut, l'équipe d'encadrement devra s'organiser de façon optimale pour prendre en compte les informations recueillies, notamment pour les soins paramédicaux et le suivi des cas les plus « lourds ».

La déontologie à mettre en œuvre quand on accueille des enfants ayant des besoins spécifiques ne diffère en rien de celle que l'on doit adopter avec les autres enfants. La structure d'accueil dispose de nombreuses informations à propos d'un enfant, informations qui ne peuvent pas être communiquées à des tiers (sauf avec l'accord des parents). L'équipe est tenue au devoir de réserve et de confidentialité des données.

Plusieurs paramètres augmentent le confort de l'enfant, notamment :

- **Le partenariat parents-encadrants** : il est parfois plus difficile pour la famille de confier l'enfant car le contexte émotionnel est plus chargé. Les parents se demandent pourquoi l'équipe a besoin d'avoir une réponse à toutes les questions posées. L'équipe d'encadrement doit, dans un premier temps, avoir la confiance des parents. Ensuite, au-delà de la confiance, il s'agit de construire un partenariat avec eux.

- **Une bonne communication** : certains enfants atteints de déficience n'ont pas les mêmes modalités d'expression. Certains signes non verbaux peuvent ne pas être clairs. Il importe cependant de rechercher ensemble une manière de les comprendre via des repères. L'échange entre les parents et l'équipe d'encadrants et au sein de l'équipe est très important pour se transmettre les repères : « comment communiquer avec l'enfant ? Nous allons échanger ensemble sur ce qu'on a compris de l'enfant, sur ce qu'il nous montre ».

- **L'anticipation** : anticiper, mettre en place des rituels, donner des repères aux enfants est fondamental. C'est d'autant plus important quand il s'agit d'un enfant ayant une déficience. Cela augmente l'autonomie et le confort de l'enfant, permet une meilleure observation et ouvre le chemin pour la relation, vers un échange interactif où chacun des partenaires est valorisé.

- **Une bonne organisation** : laisser moins de place à l'imprévu et préparer davantage les activités.

- **Une infrastructure adaptée** : adapter l'existant en fonction des besoins des enfants, prévenir les dangers, aménager les espaces en fonction du handicap (exemple : la malvoyance)...

DES MOYENS DE COMMUNICATION ALTERNATIFS : LE SÉSAME, LE PHOTO-LANGAGE...

Différents codes de communication : Pictogrammes, Bliss (langage idéographique développé par Charles K. Bliss), méthode Coghamo (www.coghamo.be), langage des signes...

LE BIEN-ÊTRE DE CHACUN

Tout au long de la prise en charge des enfants, il est important de laisser la possibilité à chacun d'exprimer son ressenti, ses craintes et d'avoir la possibilité d'en discuter. Des temps de paroles, de debriefing en équipe et avec les enfants permettent de donner place à l'expression de chacun.

D'autre part, les initiatives de solidarité, d'entraide et de partage qui surgissent sont à mettre en évidence et à renforcer.

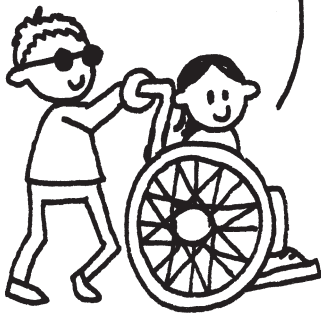
UN ACCUEIL INTIME

Il est essentiel, comme pour tout accueil, que la prise en charge de l'enfant se fasse par un nombre

JE NE VOIS PAS
MAIS JE MARCHE !

JE NE MARCHE
PAS MAIS
JE VOIS !

...
UN PEU PLUS
À GAUCHE,
YURI, S'IL
TE PLAÎT...



Chacun peut apprendre de l'autre
et s'enrichir mutuellement...

limité d'adultes et s'effectue dans le cadre d'un petit groupe d'enfants qui apprennent progressivement à se connaître. L'observation de l'enfant est très importante, non seulement pour repérer ses besoins spécifiques mais aussi pour mettre en évidence ses aptitudes propres et ses progrès. Ces observations permettent de communiquer utilement avec les parents et les spécialistes extérieurs.

UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS AMBITIEUX

Il est utile d'avoir un planning des activités pour vérifier si l'offre d'activités répond aux possibilités de tous les enfants accueillis. Comment trouver un équilibre entre les activités de chacun, les activités qui demandent une adaptation particulière et les activités plus spécifiques ? Il s'agit de penser les activités de sorte que chacun puisse y prendre part en prenant en compte les compétences et les attentes de chacun.

« La plupart du temps, une activité peut être menée à condition que l'on cherche une alternative intéressante. Raconter une histoire ou écouter de la musique pendant le jeu de promenade, par exemple. Souvent, on peut donner à l'enfant en question un rôle dans le jeu des autres. Cela peut être mettre un cachet quand un autre enfant du groupe a effectué le parcours. Amener les enfants à effectuer le parcours d'une autre manière, par exemple en les invitant à

ramper ou à glisser plutôt que marcher. » (« L'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques », VBJK, 2010).

Voir aussi des outils tels que

- Référentiel psychopédagogique, *Accueillir les enfants de trois à douze ans, viser la qualité*, Camus, P., Marchal, L., (sous la coor.), ONE, Bruxelles, 2007, livret IV, partie « Éduquer à la diversité » (téléchargeable sur le site www.centres-de-vacances.be).
- Di Duca, M., Burnotte- Robaye, J., *Ré-Création ouverte, Guide pratique pour l'intégration des enfants en situation de handicap dans les activités de loisirs*, Marche-en-Famenne, ApeCH, 2006 (téléchargeable sur le site www.centres-de-vacances.be).
- Tremblay, Ph., Poncelet, G., Maerlan, F., *Oser la différence, guide pour la formation des animateurs à l'intégration d'enfants en situation de handicap dans les activités extrascolaires*, éd. Badje, Bruxelles, 2008 (téléchargeable sur le site www.bruxelles-integration.be).
- Les Scouts, *Les enfants extraordinaires, guide pour la préparation de l'intégration de scouts atteints d'un handicap*, 2^e édition, Bruxelles, Juin 2004 (www.lesscouts.be).
- Les Scouts, *Intégration d'un jeune handicapé dans l'unité*, Bruxelles, janvier 2010 (www.lesscouts.be).